



## CIRCULAIRE 01-2013 : Appel de cotisation 2013

Chers collègues,

Monaco, le 07/01/2013

En ce début d'année, le Président et les membres du Conseil d'Administration de l'A.C.H.M vous présentent tous leurs meilleurs Vœux pour l'année 2013 et profitent de la présente circulaire pour solliciter le paiement de la cotisation annuelle de notre Association de 150 €.

La cotisation 2013 est à régler :

- Par chèque bancaire à l'ordre de : Association des Consuls Honoraires de Monaco et à adresser au siège de l'A.C.H.M : *Secrétariat Permanent de l'ACHM, Centre Gildo Pastor – Suite 906 – 7 rue du Gabian – 98000 Monaco*
- Par virement bancaire auprès de la Compagnie Monégasque de Banque – 23 avenue de la Costa – 98000 Monaco, au bénéfice de : Association des Consuls Honoraires de Monaco – IBAN MC58 1756 9000 0105 0673 0000 124

Nous en profitons également pour vous informer qu'à partir de cette année, le statut de « Membre Associé », enregistré dans les statuts de notre association et prévu pour tous les anciens consuls honoraires qui n'exercent plus mais qui souhaitent rester dans l'Association, est désormais activé suite aux décisions du Conseil d'Administration en date du 11 décembre 2012.

Enfin, nous vous demandons de bien vouloir vérifier vos coordonnées mises en ligne dans notre site internet ([www.achm.mc](http://www.achm.mc) et à votre adresse en tant que membre) et nous signaler tout changement ou modification.

Par avance, nous vous en remercions.

Dans l'attente de nous revoir prochainement

**Laurent Wasteels**  
Consul Honoraire de Belgique  
Trésorier de l'ACHM